

POUR NOUS ECRIRE : C. Marie, Présidente CNEEA, 8 bd des pêches 13008 Marseille,

POUR NOUS TELEPHONER : Présidente: 06 30 79 73 55. Vice-président : 06 73 94 37 20

POUR NOUS INFORMER DE LA SITUATION DANS VOS ECOLES : Fax 09 57 17 14 04 contact@cneea.fr

POUR VOUS TENIR INFORMES www.cneea.fr

BULLETIN D'INFORMATION / Septembre 2010

SOMMAIRE

1- Evaluation des écoles et habilitation des diplômes au grade de master :

- Les rapports d'évaluations (1^{ère} et 2^{ème} vague) sont en ligne sur le site de l'aeres. Voir le TABLEAU de synthèse dans ce bulletin (annexe)
- Encore une promesse non tenue : il fut un temps où le MCC s'était engagé à faire passer toutes les écoles en même temps devant le cneser. Or, depuis le 20 juillet, 6 écoles seulement ont d'ores et déjà reçu un avis favorable pour délivrer un diplôme valant master dès juin 2012. Pour les autres, il faut attendre qu'elles soient effectivement en EPCC et il semble bien que certaines écoles ne pourront pas délivrer le DNSEP en 2012 et seront contraintes de délivrer UN DIPLOME D'ETABLISSEMENT en attendant de pouvoir avoir une éventuelle habilitation. COMBIEN d'écoles concernées ? Quelles menaces pour le réseau ?...Que feront les étudiants en cinquième année si dans leur école on délivre un diplôme d'établissement et dans celle d'à côté un DNSEP valant grade de Master ?
- Dates butoir : la dernière vague, pour le dépôt des dossiers à l'AERES est le **20 septembre**.
- Si une école n'a pas fait son dossier pour l'évaluation de l'AERES, ou si elle n'a pas un avis favorable de l'AERES puis du CNESER, ou si la création de l'EPCC n'a pas eu lieu..elle sera contrainte de délivrer UN DIPLOME D'ETABLISSEMENT pendant que ses consoeurs délivreront un DNSEP valant grade de MASTER...

2- Statuts des enseignants :

- Malgré le succès (80% de signatures) de la lettre ouverte... on ne voit rien venir.
- C'est pourquoi, aux signatures CNEEA, il faudra désormais ajouter la mobilisation des syndicats. Seule une mobilisation de la CNEEA et une mobilisation SYNDICALE pourra faire bouger le dossier des territoriaux.
- Si nos statuts à la territoriale ne bougent pas, par contre du côté de l'ETAT, l'application des RGPP incite à la fusion des corps qui ne sont pas assez nombreux...Ainsi nos collègues des nationales vont aller sur de nouvelles grilles d'ici la fin de l'année. Ce sera l'occasion de fusion des cadres d'emploi ? de fusion/amélioration ou de fusion/suppression ? Il est fort probable que ce sera l'occasion de négociations sur le régime indemnitaire, et la recherche...Regrouper du A+...avec le corps des conservateurs ? les profs d'archi ??? En attendant, depuis 2002, seul le statut des professeurs des nationales a bougé et cela risque de continuer si nous ne FAISONS pas de cette revalorisation UN PREALABLE en mobilisant par tous les moyens...
- Un million d'euros a été débloqué et une note du MCC aux préfets et aux DRAC indique que c'est POUR LA RECHERCHE. Aucune transparence sur les écoles qui vont en bénéficier et selon quels critères, et la note se garde bien de préciser que ce million d'euros pourrait être utilisé pour la revalorisation du statut des enseignants..

3- Gouvernance des établissements :

- L'autonomie et le passage en EPCC ne font souvent que renforcer les pratiques autocratiques, et la question de la gouvernance des établissements est plus que jamais à l'ordre du jour.

Editorial

Après avoir longtemps insisté pour que le projet pédagogique soit au centre de la mise en place des EPCC, notamment pour les EPCC multi-sites, le MCC a diffusé pendant l'été une note pour accélérer le processus de mise en place des nouveaux établissements en précisant qu'il est impératif que les statuts des EPCC soient mis en œuvre avant le 31 décembre 2010 pour pouvoir délivrer les premiers DNSEP valant master en juin 2012.

Il y est précisé que la priorité est l'aspect juridique et que le projet pédagogique doit être mis au second plan pour le moment !

Cette "injonction" est d'autant plus surprenante que la loi sur les EPCC précise qu'ils sont constitués sur la base d'un projet artistique et culturel, que les statuts doivent en préciser les missions et le projet, et que le directeur est nommé précisément sur la base de ce projet.

Ainsi pour des questions de calendrier et d'exigences réelles ou supposées du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, notre Ministère de tutelle modifie sans arrêt la "règle du jeu" au gré des circonstances et au mépris même des textes.

Cette nouvelle donne place les écoles et les collectivités face à la nécessité de précipiter les décisions (positives ou négatives) sans que soient toujours suffisamment pensés les projets ... On agit d'abord et on pense après à ce qu'on fera de la structure créée !!!

Bien entendu, l'échéance très courte fixée par le MCC va rendre encore plus difficile la concertation entre les différents acteurs internes et externes aux écoles pour la mise en place des statuts et des instances de représentations internes. Quant on sait que, dans les premiers EPCC, les réunions de travail se sont étalées sur au moins un an ... avec le résultat que l'on connaît, cela laisse rêveur sur le processus en cours.

1- Evaluation des écoles par l'aeres et habilitations du DNSEP au grade de master.

Les résultats des évaluations des écoles par l'aeres commencent à être connus. En effet, les rapports des écoles évaluées lors des 1ères et 2èmes vagues sont désormais accessibles sur le site de l'aeres : <http://www.aeres-evaluation.fr/Publications/Rapports-d-evaluation/Rapports-acces-par-liste-des-etablissements-organismes-evalues>

Nous rappelons que, pour le moment, seules les formations sont évaluées (l'évaluation des établissements viendra ensuite) et qu'une note est attribuée à chaque DNSEP évalué. Ces notes s'échelonnent entre A+ (diplôme excellent), A (très bon diplôme), B (bon diplôme) et C (insuffisant et ne correspondant pas pour une part importante aux critères de l'évaluation). Vous trouverez une notice explicative de ces notations sur le site de l'AERES et un DOCUMENT DE SYNHESE DANS CE BULLETIN.

Rappel : sur la base de ces évaluations, et à condition que l'école ait l'autonomie juridique, le dossier est présenté au CNESER (Conseil National de l'enseignement supérieur et de la Recherche) qui donne un avis, puis cet avis est soumis au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui décide et prend les mesures nécessaires pour que les textes (décrets ou arrêtés) relatifs à cette décision paraissent.

Le CNESER est une instance paritaire et consultative saisie par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche notamment pour toutes les questions relatives aux habilitations des formations.

Il est présidé par le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle et composé à la fois de membres nommés et de représentants élus des enseignants et des étudiants

Pour les écoles d'art le MCC avait toujours solennellement promis que les dossiers de l'ensemble des écoles seraient soumis ensemble au CNESER.

Une fois encore la règle a changé puisque les premiers dossiers ont été présentés au CNESER les 19 et 20 juillet dernier !

Parmi les différents dossiers à l'ordre du jour de cette réunion, étaient soumis à demande d'homologation au grade de master les diplômes délivrés par l'ENSBA, l'ENSAD, l'ENSCI puis les DNSEP délivrés par l'Ecole nationale d'art de Dijon, l'Ecole supérieure d'art et de design de St-Etienne et l'Ecole supérieure des beaux arts de Nantes Métropole.

Ces dossiers devaient être examinés par une commission composée de 23 membres le 19 juillet. Les syndicats se sont plaints d'avoir reçus les dossiers tardivement (le jeudi pour un examen en séance le lundi) et ont demandé à en repousser l'examen en septembre. En désaccord également

sur d'autres points avec le MESR, les principaux syndicats ont quitté la séance.

Le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle a alors convoqué une nouvelle séance sur le même ordre du jour pour le 20 juillet.

Les syndicats ont à nouveau refusé d'y siéger et la séance s'est déroulée en comité très restreint. C'est dans ce contexte que sont passées les premières habilitations en Juillet...

En ce qui concerne les écoles d'art, les présents ont adopté par 6 voix (au lieu de 23 donc) contre 1 le projet d'arrêté sur l'homologation au grade de master des diplômes de l'ENSBA, l'ENSAD et l'ENSCI.

En ce qui concerne les DNSEP des écoles de Dijon, Nantes et St Etienne les projets d'arrêtés ont été adoptés par 4 voix pour et 3 abstentions.

Les conditions de ce vote (période, nombre de votants) et les résultats laissent perplexes quoiqu'en dise le MCC dans une note "triumphaliste" diffusée juste après cette séance.

Les arrêtés concernant l'homologation de ces quelques DNSEP au grade de master devraient être publiés en octobre et seront valables jusqu'à la prochaine évaluation.

Les autres écoles déjà évaluées par l'aeres et déjà constituées en EPCC devraient voir leurs dossiers examinés par le CNESER à partir de la rentrée et jusqu'en janvier 2011.

Le MCC rappelle que les écoles qui ne seront pas en EPCC fin 2010 et/ou qui ne seront pas encore évaluées par l'AERES ne pourront pas délivrer de diplôme valant master pour juin 2012 et que les diplômes qui ne seront pas homologués deviendront des diplômes d'écoles en attendant une nouvelle évaluation...

Par ailleurs, dans une note de juillet, le MCC recommande aux écoles qui ne pourraient pas se constituer en EPCC avant décembre 2010 de le faire avant juillet 2011 si elles souhaitent délivrer des diplômes valant master en juin 2013.

Le processus en cours introduit donc une inégalité pour les étudiants puisqu'en fonction de l'école (en EPCC ou non, évaluée ou non, habilitée ou non) dans laquelle ils se trouveront, les étudiants auront un DNSEP valant master ou un diplôme d'école.

Beaucoup de questions restent donc en suspens :

Une des conditions posées par le MESR pour présenter le dossier des écoles évaluées par l'aeres au CNSER est la mise en place des statuts de l'EPCC. Actuellement, 3 EPCC existent dans les faits (Nantes, St Etienne et Clermont-Ferrand).

Comment les 44 écoles territoriales qui ne sont pas encore en EPCC vont-elles réussir à remplir les conditions demandées (seules ou par regroupement) d'ici fin 2010 ? Va-t-on subitement assister, à l'automne à une série de décisions et de délibérations dans les assemblées territoriales ? Comment les projets vont-ils pouvoir être menés à terme quand on sait le temps nécessaire à leur élaboration et quand certains sont encore en phase de réflexion ou d'audit par des cabinets de consultants ?

Enfin, le DNSEP étant désormais lié au grade de master, De quelle nature seront les diplômes délivrés par les écoles qui, soit ne seront pas encore en EPCC, soit qui n'auront pas été habilitées pour tel ou tel diplôme ? Le MCC devra-t-il les agréer ? Selon quelle procédure ? dans quels délais ? Quel sera leur intitulé : diplôme de l'école de... ou sous-dnsep ? Quelle sera leur valeur et leur niveau de reconnaissance au RNCP. Leur niveau d'équivalence (garanti par qui ?) pour des changements d'orientation et des inscriptions à l'université par exemple ? etc...

Va-t-on assister à une migration massive vers les écoles habilitées ? Va-t-on assister à la fermeture de certaines formations non habilitées ? Au développement d'écoles à 2 vitesses avec les écoles habilitées à délivrer un DNSEP valant master et celles délivrant un simple diplôme d'école ?

La CNEEA a toujours alerté sur les risques du processus actuel pour les écoles d'art. Nous avons hélas raison et nous assistons désormais concrètement au démantèlement du réseau des écoles, à leur classement et leur mise en concurrence, à leur rapprochement progressif vers l'université (incitation à entrer dans les PRES) et, paradoxalement à leur inscription plus forte comme outil du développement des politiques locales au moment d'une autonomie décrétée.

2- Statuts des enseignants.

Désireuse une nouvelle fois de relancer le dossier de l'amélioration du statut des enseignants des écoles territoriales que la CNEEA est seule à porter, nous avons diffusé sur notre site une lettre ouverte qui a recueilli les signatures de près de 80% des enseignants et de quelques directeurs.

Cette lettre a été communiquée au Ministre et à ses représentants lors d'une réunion commune de l'ANDEA et de la CNEEA au cabinet du MCC, en présence de A. Lemoine conseillère en charge de l'Éducation et des enseignements artistiques et de l'histoire de l'art, et de J-P SIMON, Directeur adjoint chargé des arts plastiques. M. G-F HIRSCH Directeur général de la création artistique initialement prévu était absent.

Cette réunion de travail avait pour objectif de faire le point sur cette question des statuts.

Ces derniers mois le MCC avait affirmé être en lien avec le Ministère de l'intérieur et la DGCL pour faire avancer ce dossier. Alors que l'Association des Maires de France (AMF) a maintenant rendu son chiffrage (coût de l'opération environ 1,2M d'euros), rien ne s'opposerait à ce que soit mise en place la solution portée par la CNEEA, et votée par le CSFPT en février 2008 (cf rapport "filière culturelle" sur le site du CSFPT ou de la cneea)... Mais rien ne bouge car ni les mairies ni personne d'autre ne semble vouloir payer et ne voit réellement l'urgence de régler le problème puisque les enseignants, les syndicats, le MCC etc... ne se manifestent que mollement.

Lors de cette réunion, nos interlocuteurs du MCC nous ont affirmé qu'ils ne pouvaient pas directement participer au financement de cette réforme car n'ayant pas la tutelle administrative des personnels territoriaux...

Face à ces dérobades successives, nous demandons que tout ou partie du million d'euros affecté à l'évolution des écoles d'art via les DRAC soit utilisée pour le règlement de la question du statut. Nous demandons également que les élus territoriaux s'emparent de cette question et la portent auprès de la DGCL pour que l'évolution du statut des établissements, la reconnaissance de nos enseignements au grade de master soit accompagnée également du règlement de cette question.

Sans mobilisation avant le passage en EPCC, les élus se déroberont et renverront les enseignants aux CA de leurs EPCC respectifs, alors même qu'ils y seront majoritaires.

C'est pourquoi, nous vous demandons et recommandons vivement de conditionner votre demande de transfert dans l'EPCC à la parution des décrets et la mise en œuvre de cette réforme.

3- Gouvernance des établissements

De nombreux collègues nous informent régulièrement sur les pratiques autocratiques de nombreux directeurs notamment dans cette période. En effet, ils sont trop nombreux à élaborer seuls les dossiers soumis à évaluation de l'AERES, les projets à venir de l'EPCC, les statuts des futurs établissements etc...

D'autres diffusent peu d'information. Y compris dans les établissements qui sont déjà en EPCC où ils jouent souvent de mauvaise grâce le jeu démocratique.

Au moment où nous accédons à une reconnaissance de nos enseignements comme étant au niveau d'un enseignement supérieur, il est bon de rappeler, une nouvelle fois, que l'enseignement supérieur est fondé sur la gouvernance par les pairs.

Les enseignants ne doivent pas être considérés comme des adversaires, ou des freins et seule une co-construction des projets et des dispositifs pédagogiques permettra aux écoles d'améliorer leur enseignement et de rayonner. Cela demande du débat et de la confrontation mais c'est le prix de la dynamique et de la qualité.

Dans une période où nos écoles sont fragiles, ce problème de la gouvernance est central, et il est temps de l'examiner pour fonder d'autres règles de fonctionnement.

Nous ferons en sorte que, lors de l'évaluation des établissements, l'AERES examine concrètement et non formellement les modes de gouvernance de nos écoles.

NEWS

Faites nous part de votre actualité artistique et/ou éditoriale. Nous allons prochainement mettre en place une rubrique actualité et nous relayerons vos informations.

La CNEEA va organiser quelques réunions régionales pendant le second semestre 2010. Nous vous informerons prochainement des lieux et du calendrier.

Par ailleurs, la CNEEA participera au congrès ELIA qui se déroulera du 27 au 30 octobre à NANTES.

Liste des sigles :

AERES : Agence d'Evaluation de la Recherche de l'Enseignement Supérieur.

AMF : (Association des Maires de France, qui devait émettre un avis sur la revalorisation du statut des enseignants dans la territoriale, avis facultatif..).

CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

CSFPT : Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales (notre interlocuteur décisionnaire pour nos statuts car notre Ministère « employeur » est le Ministère de l'Intérieur, pr les personnels FPT)

EPCC : Etablissement Publique de Coopération Culturelle.

FPE : Fonction Publique d'Etat (écoles nationales).

FPT : Fonction Publique Territoriale, (écoles territoriales).

MCC : Ministère de la Culture et de la Communication

PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur.

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques.

RNCP : répertoire national des certifications professionnelles.

Vous trouverez en annexe de ce bulletin :

- l'arrêté de juillet 2010 sur l'organisation du DNSEP,

- un tableau récapitulatif des points forts et des points faibles des évaluations de l'aeres pour les écoles de la première et de la deuxième vague,

DOCUMENT CNEEA

Si vous êtes adhérents, vous trouverez, en accès réservé, des informations complémentaires sur notre site : www.cneea.fr (compte-rendu des réunions avec les Ministères, note technique sur les statuts, tableau synoptique de la réforme). Merci de téléphoner au 06 30 79 73 55, pour obtenir votre code adhérent 2010

Sur l'ensemble de ces dossiers, la CNEEA reste vigilante. Il est important que vous adhérez pour soutenir ce travail et que vous fassiez remonter les informations sur les projets locaux concernant l'avenir de vos écoles.

Le bureau actuel de la CNEEA a été élu lors de l'Assemblée générale du samedi 12 décembre 2009, il est composé des acteurs des écoles supérieures d'art territoriales ou nationales.

Présidente :

Cécile Marie (Docteur en philosophie et critique d'art / PEA à l'ESBAM Marseille)

Vice-président :

Michel Gellard (psychosociologue / PEA à l'ERBAN, Nantes)

Secrétaire :

Pierre Paliard (Docteur en Histoire de l'art / PEA à l' Ecole Supérieure d'Aix-en-Provence)

Trésorier :

Ronan Kerdreux (Designer / PEA, École Supérieure des Beaux arts de Marseille)

Secrétaires adjoint(e)s : Secrétaires adjoint(e)s : Annie Latimier (PEA, Ecole Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg, Marianne Barzilay (PEA, Ecole Supérieure des Beaux Arts d'Angers), Janine Laffargue (Bibliothécaire, École Européenne Supérieure de l'Image, site d'Angoulême), Laurent Baude (photographe/ Assistant spécialisé d'enseignement à l'Institut d'arts visuels d'Orléans).

ADHESION 2010

Créée en 1991, la CNEEA (Coordination Nationale des Enseignants des Écoles d'Art) est une association loi 1901 dont les objectifs veulent témoigner d'une meilleure circulation d'informations entre enseignants des Écoles d'art, que celles-ci soient nationales, régionales ou municipales (58 établissements).

Cette association a pour but de coordonner informations, actions et réflexions en faveur du développement d'un enseignement artistique reconnu comme supérieur et de participer activement au rayonnement de ces écoles à l'échelle européenne et sur l'ensemble du territoire.

L'action de la CNEEA s'avère aujourd'hui particulièrement urgente. En effet, la réforme en cours avec les projets d'EPCC touche l'ensemble des personnels assistants, techniciens, professeurs et bibliothécaires. La reconnaissance des diplômes, la question de l'habilitation à les délivrer et l'ensemble des réformes vont profondément modifier la cartographie du réseau des écoles. Agir ensemble cela nécessite des mises en réseaux rapides et des actions concertées tant auprès des ministères concernés (Culture et Communication, Fonction Publique, Intérieur) qu'auprès des élus et responsables des collectivités territoriales.

La cotisation pour l'année 2010 est toujours de 30 euros. Elle permet à la CNEEA, seul organe d'informations et d'actions indépendantes pour les personnels enseignants dans les écoles, d'exister et de mener ensemble ses actions. Sans votre engagement et vos cotisations la CNEEA ne peut pas agir contre le morcellement et la solitude de chaque école face aux enjeux nationaux et internationaux. A chacun d'entre vous de participer à cette coordination, pour une meilleure action de chacun d'entre nous.

Pour adhérer, il suffit de remplir le bulletin d'adhésion de l'année 2010 situé ci-dessous. Vous réglez votre cotisation annuelle de 30 euros à l'ordre de la CNEEA et vous envoyez le tout à C. Marie-Castanet, 8 bd des pêches, 13008 Marseille.

N'oubliez pas de nous communiquer toutes vos coordonnées (votre école, votre situation d'enseignant(e), adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse e-mail). Merci d'envoyer aussi, ces mêmes informations en annonçant votre adhésion sur le mail de la CNEEA: contact@cneea.fr

CNEEA, BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2010

Nom:

Prénom:

Adresse:

École de Situation d'enseignant :

N° tél (fixe): n° de tél(portable):

N° fax:..... Adresse e-mail :

Vous pouvez participer à la vie de la CNEEA, et être informé de nos actions sur notre blog www.cneea.fr

La CNEEA est une association subventionnée par le Ministère de la culture.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 22 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 6 mars 1997 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme national d'arts et techniques et au diplôme national supérieur d'expression plastique

NOR : MCCD1019741A

Le ministre de la culture et de la communication,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-3, L. 75-10-1 et D. 123-12 à D. 123-14 ;

Vu le décret n° 88-1033 du 10 novembre 1988 modifié portant organisation de l'enseignement des arts plastiques dans les écoles nationales, régionales et municipales d'art habilitées par le ministre chargé de la culture, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du 6 mars 1997 modifié relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme national d'arts et techniques et au diplôme national supérieur d'expression plastique,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le deuxième alinéa de l'article 33 de l'arrêté du 6 mars 1997 susvisé est rédigé de la manière suivante :

« Le jury de diplôme national supérieur d'expression plastique est composé de cinq membres :

- deux représentants de l'école choisis parmi les enseignants, dont l'un siège au jury de soutenance du mémoire ;
- trois personnalités qualifiées choisies dans le domaine d'activité.

Le jury est nommé par le directeur de l'établissement. Le président est choisi parmi les personnalités qualifiées.

Le jury de soutenance du mémoire comprend l'un des représentants de l'école et l'une des trois personnalités qualifiées. Il est présidé par un docteur.

Pour chacun des membres titulaires, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

La soutenance du mémoire a lieu au semestre 10 à un moment choisi par l'équipe pédagogique en lien avec l'étudiant.

A l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit, qui est communiqué aux autres membres.

En fin de semestre 10, l'ensemble du jury de diplôme national supérieur d'expression plastique assiste à la présentation du travail plastique. A l'issue de cette épreuve, il délibère sur l'attribution du diplôme national supérieur d'expression plastique en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance du mémoire.

Il délivre les crédits correspondant au travail plastique (25 crédits) et au mémoire (5 crédits). »

Art. 2. – L'article 37 est rédigé de la manière suivante :

« Le passage du diplôme national supérieur d'expression plastique est constitué, pour les trois options, de deux épreuves :

- la soutenance d'un mémoire d'une durée de vingt minutes ;
- la soutenance d'un travail plastique d'une durée de quarante minutes.

Les deux épreuves comprennent un entretien avec le jury. »

Art. 3. – Au premier alinéa de l'article 47 de l'arrêté du 6 mars 1997 susvisé les mots : « pendant les années universitaires 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 » sont remplacés par les mots : « pendant les années universitaires 2009-2010 et 2010-2011 ».

Art. 4. – A l'annexe 1 Cycle long, b « la phase projet » le tableau des crédits des semestres 9 et 10 est remplacé par le tableau suivant :

« Semestres 9 et 10

ENSEIGNEMENTS	SEMESTRE 9 nombre de crédits	SEMESTRE 10 nombre de crédits
Méthodologie de la recherche (suivi du mémoire).	20	
Mise en forme du projet personnel.	10	
Epreuves du diplôme		mémoire : 5 travail plastique : 25

La phrase qui suit le tableau est supprimée.

Art. 5. – Le directeur adjoint chargé des arts plastiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juillet 2010.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur adjoint
chargé des arts plastiques,*
J.-P. SIMON

EVALUATION AERES : TABLEAU COMPARATIF (écoles évaluées lors des 1ères et 2èmes vagues)

Ecole	Diplôme évalué	Notation	Commentaires :points forts/points faibles
Haute école d'art de Perpignan	DNSEP option art	A	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de formation commune avec l'Université de Perpignan qui apporte le cadre d'enseignement, la mutualisation des cours et le service d'un maître de conférences, spécialiste de sémiotique de l'art, affecté au diplôme « TransDoc ». • La capacité des équipes à travailler ensemble comme en atteste les actions menées antérieurement à cette fusion. • La perspective d'un adossement effectif à la recherche en art, rendu désormais possible grâce à la mutualisation des potentialités de l'école d'art et de l'université. • La prise en compte des objectifs d'insertion professionnelle de l'étudiant dans des domaines divers et nouveaux par rapport à ceux privilégiés traditionnellement. • Une grande attention accordée à la transmission artistique et culturelle au sens large, dans une démarche réflexive. • Un positionnement transfrontalier qui signe la spécificité de l'offre et permet une mise en réseau avec des institutions étrangères (suisses et catalanes) de haut niveau tant culturelles qu'universitaires.
École supérieure des beaux-arts de la Réunion	DNSEP option art mention paysage	A	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture à l'international. • Les partenariats tissés avec les universités et les écoles. • Le mémoire, en place et bien encadré (enseignant docteur). • La mise en place par l'école d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) qui atteste de son attention au milieu professionnel local. • L'ESBA et l'option témoignent d'une remarquable insertion dans leur milieu. Loin d'être artificiel, le projet de recherche est réellement inspiré par le territoire et en interroge tous les fondements. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de place dans les locaux (projet d'extension avec l'école d'architecture) et la relative fragilité des effectifs. Il faudrait atteindre une masse critique d'étudiants. • La difficulté de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés sur un territoire insulaire. • Pour soutenir l'ambition très haute et large qu'elle affiche (« le paysage au sens naturel, virtuel, humain ou urbain »), l'ESBA doit densifier les enseignements théoriques et témoigner d'une ouverture d'esprit scientifique et académique à la hauteur de son ouverture culturelle.

École supérieure des beaux arts de Nantes Métropole	DNSEP option art	A	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un projet ambitieux de politique générale appuyé par la dynamique de la région. • L'implication d'une équipe pédagogique de qualité, incluant des artistes et notamment un groupe structuré d'historiens de l'art et de théoriciens dont l'intervention s'inscrit naturellement dans l'ensemble du programme. • La focalisation sur le projet artistique et sur la maturation personnelle des étudiants. • Une attention portée aux apprentissages techniques. • Une politique de partenariats. • Une ouverture internationale. • Une réelle attractivité. <p>Point faible :</p> <p>L'absence apparente de définition et de spécification des options.</p>
École Supérieure d'art et design de Saint-Étienne	DNSEP option art	B	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présentation très claire et très soignée du projet de l'offre de formation ainsi que du livret d'étudiant propre à favoriser une attraction nationale et internationale de l'école (une partie est en anglais). • La solidité de la conduite pédagogique. • L'organisation et la progressivité cohérente des enseignements. • La bonne qualité du recrutement et des interventions proposées. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adossement à la recherche est en projet et à cet égard la part de l'option « Art » n'est pas encore clairement définie en comparaison avec la valorisation du design (le rapport art/design semble toutefois une base logique et solide de développement et d'adossement à la recherche, c'est une spécificité que l'école peut défendre). • Si l'option « Art » est consciente de l'insuffisance de la préparation au mémoire de fin d'études, les enjeux de ce mémoire doivent être précisés pour répondre à une démarche de recherche problématisée.
	DNSEP option design	A+	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une formation clairement orientée « Design » et associant enseignements et apprentissages aux démarches d'expression et de projet. • La représentation d'un design inscrit dans les problématiques industrielles contemporaines. • L'implication de l'établissement dans un réseau national et international. <p>Point faible :</p> <p>Il n'y a pas de point faible proprement dit, si ce n'est la vigilance que doit exercer l'équipe, afin de maintenir la diversité de ses profils pour être présente sur les nouvelles formes émergentes du design (santé, services...)</p>

<p>École Supérieure d'art et de design de Reims</p>	<p>DNSEP option design</p>	<p>B</p>	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acquis antérieurs dans les fondamentaux graphiques, savoir-faire dans le champ de la création et du projet personnel. • La connaissance du terrain local et l'ouverture sur des collaborations interrégionales et internationales. • Les potentialités de l'équipe enseignante. • La volonté d'éviter que l'école ne devienne entièrement professionnelle en rééquilibrant la dimension Art. • L'appréhension du design dans une acception large et ouverte. • La pertinence de vouloir développer des spécificités au sein d'un ensemble plus vaste, du général au particulier. • L'insertion professionnelle des étudiants. • Une approche juste de ce qu'est la pratique du design aujourd'hui <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'argumentaire sur la place de la recherche avec une confusion possible entre « valorisation » de la recherche et « communication ». • Des contenus pédagogiques encore insuffisants sur le plan théorique malgré des dispositifs diversifiés, (conférences, workshops).
	<p>DNSEP option art</p>	<p>B</p>	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien des collectivités locales à la création de cette option « Art » pour le Grand Est. • L'engagement professionnel de qualité, de la part de la direction et de l'équipe pédagogique. • L'originalité des enseignements transversaux à toutes les sections de l'école. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dossier n'est évaluable uniquement qu'à partir du projet de mise en place du DNSEP option « Art » et non de son effectivité. • La diversification de l'origine des étudiants, les flux extérieurs entrants, l'internationalisation des étudiants ne peuvent être informés à ce jour.
<p>École Supérieure d'art de Metz Métropole</p>	<p>DNSEP option art</p>	<p>A</p>	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présentation du dossier a été claire et convaincante. • L'équipe est bien qualifiée sur tous les niveaux, comprenant docteurs d'université et un doctorant. • L'adossement à la recherche est d'une qualité évidente avec des publications scientifiques. • Il y a un docteur d'université qui assure la préparation du mémoire de la cinquième année. • L'école s'est dotée de tous les outils de gouvernance et a mis en place une évaluation des enseignements par ses étudiants. • L'insertion des étudiants est parfaitement documentée. <p>Point faible :</p> <p>Dans la perspective d'un diplôme valant grade de master, il serait important d'étudier et de préciser encore les critères du mémoire de la cinquième année, par ailleurs très bien encadré.</p>

	DNSEP option communication	C	<p>Points forts : Les points forts ne sont pas tant spécifiques à l'option en construction qu'à l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une ouverture internationale marquée et bien structurée. • Des partenariats avec des établissements prestigieux que l'école a su nouer et qui pourront assurer à l'option une confrontation aux problématiques les plus actuelles de la communication. • Une équipe de qualité — composée de théoriciens et de praticiens — avec des formations très diversifiées. • Un ancrage régional fort. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'interoptionnalité, au delà des bénéfices du métissage, peut freiner la mise en place d'une identité propre de l'option, à laquelle les enseignants ne sont pas dédiés. • L'offre de formation semble identique pour les deux options. • La stratégie est insuffisamment lisible. • L'équipe devra être renforcée pour traiter de la thématique souhaitée par l'établissement.
École Supérieure d'art de Clermont Communauté	DNSEP option art	B	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un effort général de structuration a été entrepris. • Bien intégrée à Clermont-Ferrand et unique en termes d'offre d'enseignement en Auvergne, l'école a su nouer de nombreuses relations à la fois aux plans local et national. • Une bonne politique de stage. • L'existence d'un dispositif efficace de suivi d'insertion des diplômés. • Un projet de recherche sur le « paysage » prometteur. • Une équipe de théoriciens et d'artistes reconnus au plan national et engagés dans le champ de la création contemporaine. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'école doit distinguer avec plus de lisibilité encore les différences au sein de sa formation entre le premier cycle et le second. L'héritage d'un fonctionnement antérieur commun à l'ensemble des écoles d'art qui découpait réglementairement le cursus en 2 + 3 ans est encore perceptible dans certains aspects de sa pédagogie associant la troisième année avec les quatrième et cinquième années. • L'adossement à la recherche doit désormais se finaliser en établissant des conventions avec les partenaires indiqués.

École supérieure d'art d'Aix en Provence	DNSEP option art et média	A	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La diversité et la cohérence de l'équipe pédagogique, sa qualité d'investissement, de dialogue et d'invention et un taux d'encadrement pédagogique qui permet un véritable suivi des étudiants (un enseignant pour sept étudiants). • Une équipe administrative et technique efficace apte à assurer l'autonomie administrative du futur établissement public. • Son inscription forte dans la politique culturelle locale. • Un projet de relocalisation de l'école qui lui permettra de se redéployer. • La qualité des cours théoriques et de la recherche en deuxième cycle et des séminaires en post- diplôme. • Une pratique du mémoire déjà en œuvre dans l'option. • L'existence d'une convention au long cours avec le laboratoire qui a permis de structurer l'adossment à la recherche (Laboratoire méditerranéen de sociologie –UMR CNRS). • L'orientation franche de l'école dans le champ des nouveaux médias et la prise en compte de leur impact sur les pratiques contemporaines qui fait de l'ESA un des lieux de formation en pointe dans le domaine. <p>Point faible :</p> <p>La problématisation des pratiques, telle que présentée dans les documents fournis, est en retrait par rapport aux apprentissages. Certes, ces derniers constituent une priorité quand on aborde les médias émergents, il n'en est pas moins nécessaire de mettre constamment en perspective (historique, esthétique, sociologique, politique) leur intrusion dans la sphère artistique. Si la chose est prise en compte dans certains enseignements, elle ne transparait pas suffisamment dans le dossier de présentation de l'option.</p>
École nationale supérieure d'art de Dijon	DNSEP option art	B	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une longue expérience en tant qu'établissement d'enseignement artistique. • Une solidité structurelle réelle. • Une identification en tant que lieu de formation de référence. • Une inscription culturelle et professionnelle locale, une ouverture régionale, nationale et internationale. • Une relation active au sein des enseignements entre art et design et tout à fait productive. • Des projets de recherche annoncés <i>a priori</i> inventifs et prometteurs. • Une politique ambitieuse de soutien à l'édition et à l'exposition pour les anciens étudiants. • Un équipe pédagogique à parcours diversifiés et complémentaires, avec des théoriciens de qualité et des artistes très actifs sur la scène artistique. • Les mémoires de cinquième année en place et très bien encadrés par des enseignants docteurs et HDR. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence de statistiques sur l'insertion des anciens étudiants de même la relation avec le monde professionnel pourrait être plus active. • Des informations insuffisantes concernant l'adossment à la recherche en cours de structuration.

	DNSEP option design	A	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La très forte articulation de la pédagogie aux problématiques contemporaines des milieux socioprofessionnels et une grande détermination à inscrire cet enseignement dans un environnement culturel et socioprofessionnel adapté au devenir des étudiants. • Une des rares écoles avec l'ENSA de Nancy, parmi les huit Ecoles nationales supérieures, à garantir cette offre pédagogique spécifique. • L'ouverture aux structures, institutions et réseaux régionaux et internationaux, dont un partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Ingénierie et Résistance Élastique des Matériaux (ESIREM). • Une équipe pédagogique aux compétences professionnelles diversifiées et complémentaires. • Des mémoires très bien encadrés par des enseignants docteurs et HDR. • La création d'un axe de recherche spécifique, thématisé et pertinent à l'adresse des étudiants de l'option design d'espace. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place des moyens et méthodes de l'auto-évaluation. • Le manque d'offre en formation continue et en alternance.
École des beaux arts de Bordeaux	DNSEP option art	A	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs scientifiques et professionnels de l'option démontrent une bonne prise en compte des réalités culturelles et sociales, ainsi que de la situation de l'art dans le monde actuel. • L'école est bien intégrée dans un paysage culturel et intellectuel local et régional avec lequel elle a su nouer des relations productives. • L'école mise sur l'invention de réalités professionnelles concrètes dans les métiers d'aujourd'hui. • À travers ses arcs, séminaires et studios techniques, la préparation aux métiers de l'art par projets personnels favorise l'acquisition des aptitudes techniques : peinture, sculpture et matériaux, vidéo, son, photo, multimédia et réseaux, ainsi que des connaissances théoriques et critiques. • Le mémoire est mis en place et convenablement encadré. • L'adossement à la recherche existe et est de bonne qualité. <p>Point faible :</p> <p>Les prestations réciproques de ce diplôme et du diplôme « Design » ne sont pas suffisamment précisées.</p>

	DNSEP option design	B	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation pensée en termes de transmission de savoirs et de compétences. • L'équilibrage des exigences portant sur le travail des étudiants dans la perspective du diplôme valant grade de master, l'articulation mémoire/recherche/projet. • La mise en forme d'une structure de formation commune aux options, susceptible d'éviter la « territorialisation » des disciplines, la forme ouverte de l'enseignement. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une définition flottante de l'option « Design ». • Un réseau professionnel moins dense que dans le champ artistique. • Un caractère optionnel, pour autant qu'on puisse en juger, des composantes spécifiques du diplôme (il s'agit de parcours d'étudiants plus que de spécialités).
École supérieure d'art de l'Agglomération d'Annecy	DNSEP option art	A	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une équipe pédagogique de qualité avec un corps d'artistes et de théoriciens reconnus et engagés dans l'enseignement et la recherche. Sa petite taille lui permet d'être précise et de travailler au niveau moléculaire dans l'accompagnement des projets des étudiants. La qualité du pilotage de la formation. • Un positionnement géographique original et une ouverture vers l'international susceptibles de favoriser de nouveaux partenariats et de stimuler des projets scientifiques et professionnels innovants. • Un site et des moyens favorables au développement. <p>Point faible :</p> <p>Une taille critique de l'établissement qui nécessite pour l'équipe un fort volontarisme.</p>
	DNSEP option design et espace	B	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique interne positive. • Un positionnement clair et un projet pédagogique convaincant (objectifs, méthodes, outils). • Une souplesse et une adaptabilité des enseignements volontairement individualisés. • Un pragmatisme dans la mise en place de dispositifs pédagogiques non encore encadrés par une réglementation spécifique : mémoire et troisième cycle en art. • Une équipe pédagogique diversifiée et très engagée, enrichie de l'apport régulier de professionnels extérieurs. • Une multiplicité et une consistance des partenariats. • Une inscription régionale forte. • Des dispositifs originaux d'ouverture à l'international. • Un site exceptionnel, porteur et favorable au développement. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une fragilité structurelle (taille de l'école à la fois une faiblesse et un atout...) et une absence de tradition au niveau du second cycle en design. • Une équipe pédagogique à renforcer et, au sein de l'équipe, un apport des compétences spécifiques nécessaire à l'orientation « Design et espace ». • L'absence d'un adossement spécifique à la recherche en design qui pourrait se décliner en recherche et développement. • La participation à des réseaux européens et internationaux plus construits à développer. • L'adossement aux milieux socio-professionnels encore peu caractérisé « Design et espace », à diversifier. • La situation géographique paradoxale, à l'écart des grands réseaux, mais dans une dynamique transfrontalière bien exploitée.

École nationale des Beaux- arts de Lyon	DNSEP option art	A+	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une équipe enseignante de haut niveau, tant sur le plan artistique que théorique, renforcée par l'apport de chercheurs qui enseignent par ailleurs dans des établissements universitaires et qui donnent accès à un réseau conséquent de diffusion de la recherche (colloques, expositions, éditions). • De nombreuses initiatives de recherche dont un projet ANR, qui se définissent en relation étroite et dynamique avec l'actualité et le futur des enjeux esthétiques. • Une ouverture à l'international à travers des partenariats institutionnels réguliers et ponctuels, selon les programmes d'enseignement, de recherche et de suivi des étudiants pendant et après les études. • Une politique volontaire et efficace de suivi des étudiants dans leur devenir artiste et leur inscription dans le monde de l'art.
	DNSEP option design	A	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe pédagogique, cohérente et déterminée sur les objectifs de la formation, est un atout primordial. • Le niveau d'engagement professionnel, la diversité et la complémentarité des profils des enseignants. • Le fait d'avoir privilégié et qualifié trois axes d'expérimentation et de recherche - qui articulent espace et graphisme facilite la construction pédagogique des quatrième et cinquième années du cursus. <p>Point faible :</p> <p>L'option « Design » de l'ENBA de Lyon est fortement impliquée dans une logique de recherche mais il serait cependant bénéfique, au-delà des projets de recherche en cours, d'initier des collaborations diplômantes ou des enseignements mutualisés avec des structures universitaires nationales et/ou internationales, notamment en cinquième année.</p>
École Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI)	Diplôme de designer textile	C	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation délivre une véritable expertise technique appréciée au niveau national et international. • Une structure, avec peu d'élèves qui autorise un suivi pédagogique de qualité. <p>Point faible :</p> <p>Une formation aujourd'hui trop technique pour la perspective d'un diplôme valant grade de master.</p>

	Diplôme de créateur industriel	A+	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'histoire de l'école, qui a permis de construire une pédagogie que valident des partenariats nombreux et ouverts et des personnalités de créateurs reconnus internationalement. Sa capacité de mettre en débat le champ du design. • Une volonté de maintenir des fondements professionnels et éthiques qui dépassent le cadre du design. • Une nouvelle configuration scientifique et professionnelle avec l'intégration notamment dans un PRES de Paris, en partenariat en particulier avec l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne au niveau d'une équipe de recherche. <p>Point faible:</p> <p>On peut difficilement parler de point faible. On peut néanmoins s'interroger sur le poids de l'histoire de l'ENSCI qui, tout en étant légitime, pourrait peut-être brider la réflexion sur la masterisation. Les acquis de l'école ne doivent pas s'opposer à une vision prospective des enseignements dans un cadre de recomposition universitaire et scientifique où l'ENSCI peut s'imposer à partir de sa culture spécifique. Certes ce pari n'est peut-être pas simple car il s'agit de garantir la place de la créativité de l'école dans la recherche dite universitaire ou de dépasser l'opposition classique entre création et théorie. L'ENSCI a la capacité de dépasser cette dialectique binaire en tirant partie de sa connaissance pratique et théorique du projet et donc de mettre à l'épreuve, dans des recherches sur programmes, sa vision première de la création en design, vision où l'oeuvre ne peut plus se réduire à la création de formes mais intègre une pensée théorique capable de penser l'actuel.</p>
École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs	Diplôme ensad	A	<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le positionnement régional et national. • La sélectivité du concours d'entrée. • Des spécialisations et une transdisciplinarité effective. • L'adossement aux milieux professionnels et la politique des stages. • L'historique d'insertion professionnelle. • La qualité des équipements techniques. • La cohésion et la qualité de l'équipe enseignante et de direction. • La sensibilisation à la recherche et la préfiguration d'un doctorat. <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les quatrième et cinquième années, l'encadrement est relativement faible, ainsi que la répartition des compétences liées aux différentes spécialités ; de même, les composantes du diplôme sont peu lisibles. • La structuration de la recherche est en cours, mais doit encore être consolidée, tant en amont qu'en aval du diplôme.

École Nationale Supérieure des Beaux – Arts	DNSAP Option : Arts plastiques	A+	Points forts : <ul style="list-style-type: none">• Le corps professoral de haut niveau reconnu pour ses compétences et ses qualifications artistiques et théoriques (avec des enseignants titulaires de doctorats et des intervenants habilités à diriger des recherches qui interviennent désormais sur les séminaires à l'attention des cinquième années).• Le dossier très bien conçu, qui atteste d'une très bonne analyse du contexte artistique et professionnel actuel et qui permet d'asseoir solidement l'offre de formation au sein du projet de politique générale.• Le large éventail des formations qui offre aux étudiants un ensemble de perspectives laissant une grande place à leurs initiatives personnelles, à la confrontation des points de vue et des projets.• Les modalités de présentation propres aux dispositifs d'exposition, la maîtrise des différentes techniques de création, aussi bien traditionnelles qu'innovantes, ainsi que de solides connaissances théoriques dans le domaine de l'art.• La qualité de l'accompagnement du mémoire et du cadrage sur les contenus.• L'adossement à la recherche pensé tant au niveau national qu'au niveau international.
---	--------------------------------	-----------	--